

Entrées, Activités, Leçons 2018/2019

Informations complémentaires : Abonnements, activités et leçons

1. *Par espace, la même carte est valable pour toutes les activités.*

Toutefois, les leçons de natation font l'objet d'un abonnement spécifique valable pour un trimestre, un semestre ou une année. En cas d'absence la leçon ne sera pas remboursée ou reportée.

(Les tarifs des abonnements prennent en compte les jours fériés et les fermetures exceptionnelles).

- Ces cartes sont nominatives.
- Pour l'aquabike, l'aquadouce, l'aquaforme(s), l'aquatrapoline, l'aquarelax, l'activité future maman, les leçons de natation et les activités de la salle de fitness vous êtes titulaires pendant la période scolaire d'un créneau horaire, valable sur la durée de l'abonnement ou lié à un nombre d'entrées.
- En cas d'absence à un de ces cours, il vous est demandé de **prévenir obligatoirement**, au plus tard 24 heures avant le début de celui-ci, l'accueil du centre aquatique. Mail : contact.piscine@brive.fr

Un non-respect de cette règle entraîne :

- ✓ Pour les cartes 10 et 20 entrées, le débit d'une entrée,
 - ✓ Pour les abonnements, la perte de la priorité sur le cours après 2 absences non signalées.
- En cas d'absence, c'est le personnel de la piscine qui décide de l'attribution de la place libérée.

Vous pouvez participer à une activité supplémentaire en vous inscrivant à l'accueil d'une semaine sur l'autre (7 jours glissants) et suivant les places disponibles. La réservation pour une 3ème activité ne pourra se faire qu'à l'issue du 2ème cours.

Pour les autres activités il n'est pas nécessaire de réserver. Une simple inscription suffit

La participation à chaque cours supplémentaire fera l'objet du débit d'une entrée pour les cartes 10 et 20 entrées ou sera incluse dans l'abonnement.

2. Pour les vacances scolaires, une nouvelle grille d'activités, pour lesquelles vous devez vous inscrire, sera proposée.
3. Pour pouvoir continuer à bénéficier du créneau horaire initialement choisi, il est nécessaire de **renouveler** celui-ci, à l'échéance de votre produit.
4. L'accès aux bassins se fait obligatoirement par les tripodes en utilisant la carte d'abonnement.
Celui à l'espace forme/bien-être en badgeant individuellement sa carte au boîtier situé à gauche de la porte d'entrée à l'espace
5. La participation à un cours aquatique vous donne la possibilité de bénéficier à l'issue de celui-ci de l'espace aquatique.
La participation à un cours de fitness vous donne la possibilité de bénéficier à l'issue de celui-ci de l'espace hammam/sauna, dans la mesure des places disponibles.